

Bilan mitigé pour
le « droit
à l'erreur »

Versement des aides : ras-le-bol en préfecture

Difficultés de mise en œuvre de la nouvelle Pac et annonces « imprécises » du gouvernement alimentent le mécontentement des services instructeurs des aides. Une première grève a été déclenchée mi-mai en Isère.

En pleine mise en œuvre de la nouvelle Pac, la colère gronde au sein des services instructeurs de la Pac. Les conditions de travail des services d'économie agricole (SEA) des DDT et Daaf (préfectures) étaient au centre du Conseil social d'administration (CSA) Forêt Agriculture du 14 mai. La veille, le SEA de la DDT d'Isère s'était mis en grève, et les équipes d'autres départements l'envisageraient également, selon la CFDT. Un mois plus tôt, une lettre signée de « cadres » des SEA avait été adressée au ministre de l'Agriculture pour l'alerter sur « des conditions professionnelles extrêmement dégradées ». Les moyens se dégradent selon eux depuis 2023, et s'aggravent « depuis janvier 2024 », dans « un contexte de crise et de tensions agricoles d'une ampleur exceptionnelle ».

Ces cadres font état d'une longue série de demandes, notamment de simplification. Selon l'Unsa, l'administration a répondu, comme demandé dans ce courrier, par la mise en œuvre d'un « plan d'action SEA », déjà mis en place en 2015-2016, pour « faciliter le quotidien des agents ». Le Spagri-CFDT y voit un plan d'accompagnement « sans calendrier de mise en place », et « un marché d'intérim mettant à disposition des SEA une main-d'œuvre précaire, sur du court terme alors que l'investissement pour former à l'instruction de la Pac est long ». Elle estime également que l'État « ne s'engage réellement sur aucune reconnaissance financière ».

Les logiciels agacent encore

Le syndicat fait plusieurs doléances qui visent à renforcer les effectifs, à améliorer les logiciels, l'organisation des services, mais aussi, au préalable, la communication « imprécise » du gouvernement. Le Spagri n'a pas digéré les annonces du Premier ministre concernant le droit à l'erreur, le contrôle unique et les dates de versement des aides. Il demande une « communication concertée sur l'ensemble de la chaîne de commandement depuis le cabinet du ministre jusqu'aux SEA ». Déjà en cause en 2015, les logiciels de gestion des aides sont de nouveau au centre des discussions : la CFDT demande la réalisation d'un « audit de tous les outils informatiques », en particulier le logiciel de gestion des aides Pac, Isis, jugé « architecturalement incompatible avec les besoins d'instruction de la Pac ».

Parmi les nouveautés de cette programmation Pac, le « droit à l'erreur » ne donne pas complètement satisfaction aux fonctionnaires. Certes, explique la CFDT, « avec le droit à l'erreur après signature, de nombreux soucis ont pu être gérés plus facilement qu'auparavant avec plus d'interactions avec les exploitants. Ce qui a permis de rattraper de nombreux dossiers ». Mais « les agents se retrouvent l'été à gérer les dossiers « torchons » ni faits ni à faire, ce qui a pour conséquence de retarder l'instruction des autres dossiers. » **MR**